

Enseignement Moral & Civique.

Travail/devoir final sur cours de 4^{ème}

«*Les Libertés en France*»

Sujet : «*Lettre/email à un ami étranger*»

Suite à un échange avec un « ami » africain rencontré sur un forum Internet, vous lui écrivez une lettre pour lui expliquer (par des exemples concrets que vous pouvez prendre dans votre quotidien d'adolescent) quelles sont les libertés fondamentales dont vous bénéficiez en France, mais aussi qu'il est important de les défendre au quotidien pour ne pas les perdre.

5 superbes exemples de lettres d'élèves de 4^{ème}

Loudun, le 3 janvier 2017
Amadou Diallo
25 rue de Kadiogo
Ouagadougou Burkina-Faso

Bonjour Amadou,

Tu m'avais demandé dans ta lettre précédente, quelles étaient les libertés fondamentales dont on disposait en France et comment les défendre au quotidien.

En France, nous disposons de deux types de libertés fondamentales : les libertés individuelles et les libertés collectives.

Pour moi, une des libertés les plus importantes est la liberté d'expression ; c'est une liberté qui consiste à dire et à écrire tout ce que l'on veut sans nuire à autrui. On peut critiquer des personnes sans dire de propos racistes, antisémites... Des journalistes satiriques et humoristes critiquent le pouvoir sans offenser les personnes visées. Ainsi, *Les Guignols de l'info*, émission mettant en scène des caricatures de personnes célèbres, critiquent par exemple notre actuel président, François Hollande, en soulignant sa mollesse ou ses échecs. Cette émission n'est pas pour autant censurée.

Par ailleurs, une autre liberté fondamentale est la liberté de la personne. Elle

comprend les droits de l'enfant. L'enfant a le droit d'aller à l'école ; il n'est pas obligé de travailler dans les champs, les mines, les usines... L'enfant doit être protégé : ses parents n'ont pas le droit de le taper ; en juillet 2016, une loi a été votée : elle interdit de donner une fessée à un enfant ou toute autre violence ; cette loi sera mise en application en France dès le mois de mars 2017. Si l'enfant subit trop de violences, il est enlevé de sa famille et il est placé en famille d'accueil. En France, il y a des associations qui recueillent les enfants maltraités comme La Voix de l'enfant et S.O.S village d'enfants.

Ensuite, il y a une autre liberté importante, c'est la liberté de penser. On a le droit d'exprimer son opinion politique, son opinion religieuse sans être emprisonné ou tué comme Nelson Mandela qui a lutté contre l'Apartheid ce qui lui a valu 27 ans de prison. En France, nous disposons d'un régime politique qui nous permet d'aller voter librement à partir de 18 ans : c'est une démocratie (en grec : demos cratos = pouvoir au peuple) : on a le droit de ne pas être d'accord avec les idées d'un candidat sans être emprisonné.

De plus, en France, on a droit au respect de sa vie privée. Ainsi, on peut choisir son orientation sexuelle.

En 1982, François Mitterrand décide la dépénalisation de l'homosexualité sous l'impulsion du ministre de la Justice Robert Badinter. Dans la foulée, Gaston Deferre, ministre de l'Intérieur demande à François Mitterrand de détruire les fichiers de police car les homosexuels ont été fichés sous la III^e République ; cela a continué sous Pétain, sous la IV^e et V^e République. Ces fichiers sont détruits en 1982.

En 2013, l'actuel président de la République, François Hollande, a fait voter une loi autorisant les homosexuels à se marier. Dans de nombreux pays, comme en Russie, par exemple, des gens sont encore pourchassés parce qu'ils sont homosexuels. Je me suis renseigné sur ton pays et je sais que c'est l'état qui a le taux le plus élevé de mariage forcé. Je pense que c'est un droit fondamental que de choisir avec qui on veut construire sa vie d'adulte.

En outre, en France, nous disposons de libertés collectives. Ainsi, la liberté d'association permet notamment la création de clubs de sport, d'organisations à but humanitaire etc. On dispose de cette liberté depuis 1901. Pour défendre cette liberté, on peut s'inscrire dans un club en ayant une licence, être bénévole dans des associations qui viennent en aide aux personnes malades ou en difficultés sociales.

L'an dernier, avec des camarades du collège, nous avons collecté des euros pour lutter contre le cancer en aidant des bénévoles de La Ligue contre le cancer ; nous avons aussi couru pour collecter des dons pour aider Action contre la faim.

Il y a aussi la liberté de la presse qui permet à des dessinateurs et des journalistes de s'exprimer. En 2015, à Paris, un attentat a frappé la rédaction d'un journal satirique

hebdomadaire *Charlie Hebdo*. Ce journal a été la cible d'un attentat car il avait caricaturé Mahomet le prophète des musulmans. Le peuple français s'est mobilisé et a manifesté.

Pour défendre cette liberté, il faut s'abonner aux journaux ou les acheter ou les consulter sur le net. On peut aussi se procurer le recueil de dessins *Le dessin de presse dans tous ses états* par Cartooning for peace qui rassemble des dessins satiriques du monde entier. Au Burkina-Faso, vous disposez aussi de cette liberté. Lire des journaux aux idées variées permet de construire sa propre opinion, de forger son esprit critique.

Les états totalitaires comme la Corée du Nord n'autorisent qu'une seule source d'information pour contrôler encore plus leurs peuples en les condamnant à l'ignorance. En France, l'école nous éduque aux médias.

Enfin, la liberté de réunion consiste à pouvoir se rassembler gratuitement dans une salle de mairie par exemple sans rendre compte au maire de ce qui s'est dit, sans être surveillé.

En 1989, sur le place Tian'anmen, en Chine, une manifestation a eu lieu : le peuple chinois voulait moins de corruption et plus de démocratie. Cette manifestation a été réprimée dans le sang : il y a eu 3000 morts parmi les opposants.

En France, le peuple peut se rassembler pour manifester s'il n'est pas d'accord avec une loi et les forces de police assurent le bon déroulement des cortèges qui défilent dans la rue.

Ainsi, en 2016, il y a eu de nombreuses manifestations contre la loi travail notamment par l'organisation populaire Nuit Debout.

Pour conclure, ces libertés sont quand même fragiles ; c'est pour ça que nous devons les défendre chaque jour. La vie privée est parfois non respectée avec les caméras de vidéosurveillance qui nous observent dans les rues ou dans les magasins. Avec l'état d'urgence proclamé à cause des attentats, chaque citoyen peut être contrôlé, ses affaires personnelles fouillées. Pour notre sécurité, il faut savoir faire des concessions ...

Même dans notre pays, qui est une vieille démocratie, certaines propositions de partis politiques pourraient remettre en cause nos libertés comme le droit à l'avortement, le mariage pour tous... Il faut rester vigilant. Un des moyens les plus efficaces pour défendre nos libertés est selon moi de voter. Nous rentrons en France dans une période électorale et les citoyens de plus de 18 ans ont jusqu'au 31 décembre 2016 pour s'inscrire sur les listes électorales. Voter est une chance, un moyen de défendre nos libertés.

J'espère avoir répondu à tes questions. Au plaisir d'avoir bientôt de tes nouvelles ou de te revoir prochainement dans le cadre du jumelage avec Loudun,

Jean-Baptiste